



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2018 / III**

Le 29 mars 2018, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François – Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau – Mouchot – MM. Esselin – Wagner – Rechenmann – Mme Raymond – M. Meunier – Mme Duresse – MM. Mottin – Lang – Sasso – Mme Chicha

Excusés : Mme Henry – M. Bolardi – Mme Ritter

Mme Scherrer donne procuration à Mme Herbin – Mme Lonardi donne procuration à M. Matthias – M. Mirgon donne procuration à M. Lormant – Mme Calvet donne procuration à M. Benoist – Mme Reschwein donne procuration à M. Sasso – M. Hocquel donne procuration à M. Lang.



COMMUNICATIONS :

- Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 1^{er} février et 22 février 2018.

M. Fernand LORMANT demande une minute de silence en hommage aux victimes et à leur famille de l'attentat terroriste du 24 mars 2018 qui a eu lieu à Trèbes. Une cinquantaine de personnes ont été prises en otage dans un supermarché où un terroriste s'était retranché. Quatre victimes ont perdu la vie, le chauffeur d'un véhicule volé, M. Jean MAZIERES, un employé du magasin, M. Christian MEDVES, un client du supermarché, M. Hervé SOSNA et le Lieutenant Arnaud BELTRAME. Ce gendarme a fait preuve d'une bravoure hors du commun lors de cet attentat. Un hommage national lui a été rendu aux Invalides le 28 mars 2018.

M. Fernand LORMANT félicite Mme Laurence OBELLIANNE, qui succède à M. Bernard PICARD à la présidence du comité de gestion de la résidence l'Arc-en-Ciel. La résidence fonctionne très bien. Il remercie Mme Nathalie PUCCINI qui assure la direction de l'établissement et félicite M. PICARD pour l'excellence de sa mission.

M. Bernard FRANÇOIS relate l'inauguration de l'exposition Steichen Brancusi qui a eu lieu à Dieuze le 13 mars dernier en présence de l'Ambassadeur de Roumanie à Luxembourg et du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Belfort.

Cette exposition ira ensuite au Musée de Gravelotte, aux Archives Départementales, à Luxembourg, aux Etats-Unis puis à Bucarest.

Il rappelle à l'assemblée qu'à l'issue de ces expositions, des ventes aux enchères seront réalisées et que les fonds récoltés serviront à la restauration de la Collégiale de Munster.

M. Bernard FRANÇOIS évoque également les pièces de théâtre qui se jouent actuellement dans le secteur, notamment une pièce en patois lorrain aux Retrouvailles à Dieuze et la pièce « Monsieur a bien changé » jouée par la troupe du foyer de Maizières-les-Vic. Il félicite les acteurs et en particulier M. Jean-Marie WAGNER et M. Robert RONFORT pour l'excellence de leur interprétation. Rendez-vous est donné pour l'année prochaine pour une nouvelle pièce.

M. Bernard FRANÇOIS informe l'assemblée que la Cavalcade a eu lieu cette année à Vic-sur-Seille le 25 mars. Cet évènement fut un franc succès. Bravo à l'Association des Salines Royales et à la bande à Gillou pour leur participation. En 2019, le Carnaval aura lieu à Dieuze.

Il informe également les membres du conseil que le lundi 26 mars dernier, une réunion a eu lieu à Dieuze avec Mme Sylvie SCHUTZ, chargée de mission à la Région Grand Est concernant les projets de la commune. Au vu du nombre de dossiers de demandes de subvention engagés à la Région, il était primordial de pouvoir offrir à Mme SCHUTZ un aperçu exhaustif des réalisations et des projets de la Ville de Dieuze tant au niveau de l'innovation du patrimoine que du développement économique. L'objectif est de faciliter l'instruction de ces dossiers et leur mise en cohérence.

Nous avons rencontré de gros problèmes de chauffage aux Salines Royales suite à une défaillance technique. Depuis ce matin (29 mars), le chauffage fonctionne à nouveau partiellement. Néanmoins, il faut s'attendre à de grosses réparations, un court-circuit ayant occasionné des dégâts importants au niveau électrique et électronique.

Mme Sylviane HERBIN, informe le conseil qu'une nouvelle permanence va être mise en place à Dieuze, en mairie. Il s'agit des Architectes des Bâtiments de France. Les dates prévues pour 2018 sont : les jeudis 19 avril – 21 juin – 27 septembre et 6 décembre.

La mise en place de cette permanence fait suite à la visite de Mme BLONDELOT, architecte des bâtiments de France.

M. Paul BENOIST informe l'assemblée que la Région Grand Est accompagne 13 PME innovantes à la Foire de Hanovre, du 23 au 27 avril 2018, dont une seule mosellane : ALCHIMIE (Dieuze), spécialisée dans la fabrication additive.

- La Foire de Hanovre est le plus grand salon de la technologie industrielle au monde, c'est un rendez-vous incontournable pour les industries. La Région Grand Est a orchestré le déplacement de 13 PME innovantes offrant des solutions sur mesure pour l'Industrie du Futur.
- Des solutions innovantes et sur-mesure pour l'industrie 4.0
- La Région Grand Est sera présente avec 13 entreprises sur l'espace France – Hall 8 consacré à l'Industrie du Futur.

Les sociétés, sélectionnées par la Région, proposent des solutions technologiques innovantes aux industriels pour gagner en flexibilité et en connectivité :

- [3P – Produits Plastiques Performants](#), spécialisée dans la fabrication de pièces techniques en matière plastique, à Langres (52),
 - [Alchimies](#), qui propose des machines spéciales de fabrication additive, à Dieuze (57),
 - [Haptic Media](#), qui propose de nouvelles solutions de visualisation et personnalisation de produits interactifs en 3D pour le commerce connecté, à Strasbourg (67),
 - [Namkin](#), un centre de compétences, de ressources et d'innovation en marketing industriel et technologique, à Rosières-près-Troyes (10),
 - [Norcan](#), leader en France des solutions mécano montées en aluminium, à Haguenau (67), qui propose également un robot collaboratif d'assistance à la manutention,
 - [Opta LP](#), spécialisée dans le domaine de l'optimisation de la logistique et de la production, à Rosières-près-Troyes (10),
 - Pertech Solutions, éditeur et concepteur de solutions et de technologies d'eye tracking, à Mulhouse (68),
 - [Predict](#), spécialisée dans la surveillance, le diagnostic et la maintenance à distance des installations industrielles, à Vandoeuvre-lès-Nancy (54),
 - [ProtoElectronique](#), une plateforme de fabrication de prototypes de cartes électroniques câblées, à Rosheim (67),
 - [R&D Project Managing](#), spécialisée en ilots robotisés et en équipements technologiques, à Dossenheim-sur-Zinsel (67),
 - [Sirfull](#), spécialisée dans l'ingénierie et les études techniques, à Schiltigheim (67),
 - [Solu Tech](#), une société de services en automatisme, informatique-industrielle, contrôle-visualisation et robotique, à Rosheim (67),
 - [Tecma Aries](#), un concepteur et fabricant de fins de lignes d'emballage complètes, à Rosières-près-Troyes (10).
- Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan régional « [Industrie du Futur](#) », qui doit permettre aux entreprises industrielles de transformer leurs sites de production en unités plus

intelligentes, flexibles, connectées et respectueuses de leur environnement. Cette démarche s'adresse aux PME désireuses d'évoluer, aux entreprises leaders qui échangent au sein d'une communauté et aux offreurs de technologies, qu'il s'agit d'accompagner dans leur développement à l'international.

M. Gérard PELTRE apporte des précisions sur la fabrication additive et intelligente par rapport aux liens très étroits qu'il entretient avec les Sociétés ALCHIMIE et OPEN EDGE, dans le cadre de la mise en place du « Pôle Innovation ».

M. Paul BENOIST informe que l'entreprise HET organisera une journée « porte ouverte » le samedi 30 juin 2018. M. RENNER, directeur, se prépare à faire une action d'importance, dans les mois prochains, en réunissant à Dieuze, la Fédération FEDAIRSPORT. Ce congrès réunira 50 à 100 personnes représentant les disciplines sportives pratiquées sur gazons synthétiques. Lors d'une prochaine séance du conseil municipal, M. RENNER fera un exposé rappelant l'ensemble des travaux réalisés et à venir (bruit, poussière, qualité de sa fabrication....).

En ce qui concerne l'usine d'eau, le rendez-vous du 10 avril 2018 n'a pas eu lieu pour des raisons de coordination des disponibilités des différents partenaires. Une nouvelle réunion doit être organisée. Paul BENOIST se charge de contacter les participants afin de trouver une date qui convienne à tous les intervenants.

Une enquête publique relative au projet d'aménagement de la ZAC artisanale et industrielle et d'un lotissement à vocation artisanale et industrielle à Dieuze dénommée la ZAC de la Sablonnière aura lieu du 9 avril au 11 mai 2018. Les documents seront mis à disposition en mairie.

Mme Laurence OBELLIANNE informe le conseil municipal de l'installation d'une ophtalmologue dans la maison de santé pluridisciplinaire. Cette installation est le fruit d'une opération menée par M. le maire dans la plus grande discrétion afin d'éviter tout malentendu et toutes interférences pouvant compromettre l'aboutissement de cette installation.

Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir obtenu l'accord du Conseil de l'Ordre des Médecins de Moselle, c'est un exploit d'avoir un ophtalmologue à Dieuze. L'ouverture du cabinet est prévue dans un délai de 4 à 6 semaines. Il convient d'attendre la livraison du matériel financé par la commune à hauteur de 100.000 € et dont celle-ci restera propriétaire.

M. Richard MATTHIAS fait un point sur les travaux en cours dans la commune.

En ce qui concerne l'avenue de Nancy, les travaux ont démarré du côté droit en mars. Les arbres ont été abattus et seront remplacés. S'en suivront l'installation des réseaux, l'aménagement des trottoirs et le rétrécissement de la chaussée.

Les travaux rue René Kueny se poursuivent. Les réseaux principaux (assainissement pluvial – eaux usées – AEP) sont réalisés à 70 %.

La pose de l'enrobé rue du Colonel Ducasse est prévue mercredi 3 avril 2018.

En ce qui concerne la coupe des arbres place de l'Hôtel de Ville, elle fait suite à l'étude phytosanitaire réalisée par l'ONF qui préconisait les élagages et les abattages réalisés à ce jour.

L'installation d'un premier pigeonnier pouvant accueillir 80 couples est prévue derrière l'église dans l'espace vert contigu au petit parking « Jacky ».

L'objectif est de contenir à moyen terme la prolifération des pigeons par stérilisation des œufs, de réduire les nuisances sur les bâtiments et de contrôler l'état sanitaire des volatiles. Délai de livraison : automne 2018.



Puis il passe à l'ordre du jour :

18/III/15a Comptes administratifs Ville et annexes 2017

18/III/15b Comptes de gestion 2017 Ville – eau – assainissement – ZAC – funérarium – lotissement Coteaux du Lindre

18/III/15c Affectation du compte de résultat 2017.

- 18/III/16 Urbanisme. Campagne incitative rénovation façades. Demandes de subvention.
- 18/III/17 Association de gestion de la bibliothèque du Saulnois. Schéma départemental des services de lecture publique – reversement de subvention 2017.
- 18/III/18 Maison de Santé Pluridisciplinaire. Location à la SCM MSP Dieuze.
- 18/III/19 Attribution de délégation du service public conduite de la plateforme « fabrication additive »
- 18/III/20 Construction columbariums. Demande de subvention D.E.T.R.
- 18/III/21 Première informatisation au système ACTES. Demande de subvention D.E.T.R.
- 18/III/22 Extension du système de vidéo-protection. Demande de subvention D.E.T.R.
- 18/III/23 Premier équipement numérique pour l'école G. Charpentier. Demande de subvention D.E.T.R.
- 18/III/24 Requalification du rez-de-chaussée du bâtiment La Caserne. Demande de subvention D.E.T.R.
- 18/III/25 Conseil de Fabrique de Dieuze. Demande de subventions exceptionnelles.
- 18/III/26 Association « Les Amis du Gandiol ». Subvention exceptionnelle.
- 18/III/27 Cyclos-Randonneurs Dieuzois. Demande de subvention exceptionnelle.
- 18/III/28 Construction d'un nouveau vestiaire au terrain de football. Demande de subvention D.E.T.R.



Point n° 18/III/15a : COMPTES ADMINISTRATIFS VILLE ET ANNEXES 2017

Le Conseil municipal réuni, délibérant sur les comptes administratifs Ville et annexes de l'exercice 2017 dressé par M. Fernand LORMANT, maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Sous la présidence de M. Bernard FRANÇOIS, 1^{er} adjoint au maire,
M. Fernand LORMANT ayant quitté la salle,

après délibération

- 1 – approuve et lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi (voir balance générale ci-après)
- 2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les égalités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

BALANCE GENERALE EN EUROS – BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

| Libellés | Réalisé € | | | | Reste à réaliser € | |
|--|------------------------|--------------|-----------|-------|--------------------|--------------|
| | dépenses | recettes | transfert | solde | dépenses | Recettes |
| Section de fonctionnement . Budget principal | 3.355.045,08 | 4.962.858,57 | | | | |
| . Budget : | | | | | | |
| - assainissement | 382.035,81 | 430.238,84 | | | | |
| - eau | 380.647,27 | 631.762,67 | | | | |
| - ZAC | 1.196.685,25 | 970.174,92 | | | | |
| - Funérarium | 40.032,28 | 74.259,02 | | | | |
| - Coteaux du Lindre | 247.634,14 | 77.600,73 | | | | |
| Total | 5.602.079,83 | 7.146.894,75 | | | | |
| Résultat de fonctionnement . Excédent | 1.544.814,92 | | | | | |
| Section d'investissement . Budget principal | 4.723.940,05 | 3.975.539,09 | | | 1.530.811,95 | 2.155.195,00 |
| . Budgets annexes | | | | | | |
| - assainissement | 327.922,94 | 274.668,54 | | | 52.819,97 | 156.928,00 |
| - eau | 238.838,54 | 449.693,89 | | | 66.505,95 | 16.316,00 |
| - ZAC | 2.651.911,00 | 2.060.136,93 | | | | |
| - Funérarium | 1.349,52 | 6.000,84 | | | | |
| - Coteaux du Lindre | | | | | | |
| Total | 7.943.962,05 | 6.766.039,29 | | | | |
| Résultat d'investissement Excédent | -1.177.922,76 | | | | | |
| Résultat de clôture Excédent | 366.892,16 | | | | | |
| . Eaux industrielles | 96.811,45 | 148.769,91 | | | | |
| Résultat de fonctionnement Excédent de fonctionnement | 51.958,46 | | | | | |
| Section d'investissement Déficit d'investissement | 99.422,76 35.521,37 | 63.901,39 | | | | |
| Résultat de clôture Excédent | 16.437,09 | | | | | |

Voté - 6 procurations - 5 abstentions dont 2 votes par procuration.

Point n° 18/III/15b : COMPTES DE GESTION 2017

VILLE EAU ASSAINISSEMENT ZAC FUNERARIUM LOTISSEMENT COTEAUX DU LINDRE

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestion Ville et annexes dressés, pour l'exercice 2017, par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Voté - 6 procurations - 5 abstentions dont 2 votes par procuration.

Point n° 18/III/15c : AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2017

Budget Ville

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif Ville 2017, considérant l'examen et l'approbation du compte administratif Ville 2017, considérant que suite au transfert de l'activité économique de la zone dans le cadre de la Loi NOTRe à compter du 1^{er} janvier 2018, le budget aménagement ZAC Sud 2018 n'existe plus et que de ce fait les résultats de la zone sont englobés dans le budget principal, constatant que le compte administratif Ville laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1.607.813,49 €
- un déficit d'investissement de 748.400,96 €
- un état des restes à réaliser en dépense de 1.530.811,95 € et en recette de 2.155.195 €.

Budget aménagement ZAC sud

- un déficit de fonctionnement de 226.510,33 €
- un déficit d'investissement de 591.774,07 €

Ce qui représente au total :

- un excédent de fonctionnement de 1.381.303,16 €
- un déficit d'investissement de 1.340.175,03 €
- un état des restes en dépense de 1.530.811,95 € et en recette de 2.155.195 €.

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 715.791,98 € en 1068 et en excédent de fonctionnement reporté pour 665.511,18 €.

Budget assainissement

- un excédent d'exploitation de 48.203,03 €
- un déficit d'investissement de 53.254,40 €
- un état des restes en dépense de 52.819,97 € et en recette de 156.928 €

- décide de reporter l'excédent de fonctionnement pour 48.203,03 €.

Budget eau

- un excédent d'exploitation de 251.115,40 €
- un excédent d'investissement de 210.855,35 €
- un état des restes en dépense de 66.505,95 € et 16.316 € en recette.

- décide de reporter l'excédent de fonctionnement pour 251.115,40 €.

Budget funéraire

- un excédent d'exploitation de 34.226,74 €
- un excédent d'investissement de 4.651,32 €

- décide de reporter l'excédent de fonctionnement pour 34.226,74 €.

Budget lotissement Coteaux du Lindre

- un déficit de fonctionnement de 170.033,41 €

- décide de reporter le déficit de fonctionnement.

Eaux industrielles

- un excédent de fonctionnement de 51.958,46 €
- un déficit d'investissement de 35.521,37 € et un état des restes à 0.

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 35.521,37 € en 1068 et de reporter en excédent de fonctionnement pour 16.437,09 €.

Voté - 6 procurations - 5 abstentions dont 2 votes par procuration.

Point n° 18/III/16 : URBANISME. CAMPAGNE INCITATIVE RENOVATION FACADES. DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant le règlement de la campagne incitative de rénovation des façades adopté par le conseil municipal du 29 septembre 2016,
considérant que dans le cadre de la campagne incitative de rénovation des façades, la commission d'urbanisme réunie le 7 février 2018 a étudié de nouveaux dossiers de demandes de subvention,

après délibération

- décide de valider les dossiers approuvés par la commission d'urbanisme selon le tableau joint.
- autorise le maire à verser les subventions correspondantes dès réception des travaux par la commission d'urbanisme.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

Point n° 18/III/17 : ASSOCIATION DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE DU SAULNOIS. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES DE LECTURE PUBLIQUE – REVERSEMENT DE SUBVENTION 2017

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant la subvention de 1.200 € allouée à la commune par la commission permanente du Conseil Départemental de la Moselle, au titre du schéma départemental des services de lecture publique – ressources documentaires et numériques 2017,
considérant que ce dossier a été porté par l'Association de Gestion de la Bibliothèque du Saulnois,

après délibération

- décide de reverser ladite somme de 1.200 € à l'A.G.B.S.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

Point n° 18/III/18 : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE. LOCATION A LA SCM MSP DIEUZE

Le Conseil municipal,
entendu Mme Laurence OBELLIANNE, adjointe déléguée,
considérant que la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sise 130 promenade du Canal à Dieuze est en fonction depuis le 1^{er} décembre 2017,
considérant qu'elle comprend 14 cellules d'une superficie totale de 502,82 m2 + 366,30 m2 de communs, cadastrée Ban de Dieuze, section 11, lieudit Route de Loudrefing

- N° 342/23 nature « jardin, sol » pour une contenance de 24 a 89 ca
- N° 344/25 nature « sol » pour une contenance de 00 a 82 ca
- N° 347/26 nature « sol » pour une contenance de 00 a 07 ca,

Considérant la nécessité de régulariser avec la SCM MSP DIEUZE la location de cet immeuble pour 12 cellules d'une superficie de 442,42 m2 + 322,30 m2 de communs,

Considérant que ces locaux loués sont destinés à l'exercice d'activités médicales, paramédicales et du domaine de La Santé,

après délibération

- décide de louer par bail professionnel les 12 cellules + 322,30 m2 de communs à la SCM MSP DIEUZE à compter du 1^{er} décembre 2017 pour une durée de 15 ans – Loyer mensuel = 3.453,20 €.
- autorise le maire à signer le bail à intervenir et tout document s'y rapportant. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge du preneur.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

Point n° 18/III/19 : ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONDUITE DE LA PLATEFORME « FABRICATION ADDITIVE »

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales – article L. 1411-1,
VU l'ordonnance du 29 janvier 2016,
VU la délibération du conseil municipal n° 17/VII/89 du 21 septembre 2017,
VU la délibération du conseil municipal n° 17/IX/123 du 23 novembre 2017,
VU l'appel d'offres du 12 octobre 2017,
Considérant l'offre reçue et retenue par la commission d'appel d'offres du

15 février 2018,

Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 14 mars 2018,

après délibération

- décide de retenir l'offre de la Société OPEN EDGE sise à DIEUZE, 137 rue SAI Alix Princesse Napoléon.
- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à la D.S.P.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

Point n° 18/III/20 : CONSTRUCTION COLUMBARIUMS. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
considérant le projet de construction de 4 columbariums au cimetière de Dieuze,

VU le dispositif de l'Etat D.E.T.R. – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Considérant que ce projet « construction de 4 columbariums au cimetière de Dieuze » peut prétendre aux aides de l'Etat (dispositif D.E.T.R.) pour l'année 2018,

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat – dispositif D.E.T.R. pour l'opération suivante :

Projet : construction de 4 columbariums au cimetière de Dieuze

| | | |
|------------------------|------|----------|
| ✓ Montant du projet HT | | 52.900 € |
| ✓ Etat | 60 % | 31.740 € |
| ✓ Commune | 40 % | 21.160 € |

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

Point n° 18/III/21 : PREMIERE INFORMATISATION AU SYSTEME ACTES. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que la commune va être raccordée au système de dématérialisation « ACTES »,

VU le dispositif de l'Etat - D.E.T.R. – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Considérant que ce projet « première informatisation au système ACTES » peut prétendre aux aides de l'Etat (dispositif D.E.T.R.) pour l'année 2018,

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat – dispositif D.E.T.R. pour l'opération suivante :

Projet : première informatisation au système ACTES

| | | |
|------------------------|------|----------|
| ✓ Montant du projet HT | | 11.000 € |
| ✓ Etat | 60 % | 6.600 € |
| ✓ Commune | 40 % | 4.400 €. |

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

Point n° 18/III/22 : EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Le Conseil municipal,
Entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
considérant que la commune souhaite étendre le système de vidéo-protection,

VU le dispositif de l'Etat - D.E.T.R. – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Considérant que ce projet « extension du système de vidéo-protection » peut prétendre aux aides de l'Etat (dispositif D.E.T.R.) pour l'année 2018,

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat – dispositif D.E.T.R. pour l'opération suivante :

Projet : extension du système de vidéo-protection

| | | | |
|---|----------------------|------|------------|
| ✓ | Montant du projet HT | | 207.716 € |
| ✓ | Etat | 40 % | 83.086 € |
| ✓ | Commune | 60 % | 124.630 €. |

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

Point n° 18/III/23 : PREMIER EQUIPEMENT NUMERIQUE POUR L'ECOLE G. CHARPENTIER. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Le Conseil municipal,
Entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant que la commune souhaite équiper toutes les salles de classe du groupe scolaire Charpentier en équipements numériques (maternelle et élémentaire),
VU le dispositif de l'Etat - D.E.T.R. – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Considérant que ce projet « premier équipement numérique pour l'école G. Charpentier » peut prétendre aux aides de l'Etat (dispositif D.E.T.R.) pour l'année 2018,

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat – dispositif D.E.T.R. pour l'opération suivante :

Projet : premier équipement numérique pour l'école G. Charpentier.

| | | | |
|---|----------------------|------|--------------|
| ✓ | Montant du projet HT | | 32.601,00 € |
| ✓ | Etat | 60 % | 19.560,80 € |
| ✓ | Commune | 40 % | 13.040,40 €. |

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

Point n° 18/III/24 : REQUALIFICATION DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT LA CASERNE. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Le Conseil municipal,
Entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
considérant que la commune va requalifier la friche industrielle dite de la Caserne sur le site des Salines Royales,
considérant que la commune veut requalifier le rez-de-chaussée du bâtiment de la Caserne en espace fonctionnel du pôle « Saulnois Innovation »,
VU le dispositif de l'Etat - D.E.T.R. – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Considérant que ce projet « requalification du rez-de-chaussée du bâtiment de la Caserne en espace fonctionnel du pôle « Saulnois Innovation » » peut prétendre aux aides de l'Etat (dispositif D.E.T.R.) pour l'année 2018,

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat – dispositif D.E.T.R. pour l'opération suivante :

Projet : requalification du rez-de-chaussée du bâtiment La Caserne en espace fonctionnel du pôle « Saulnois Innovation »

| | | | |
|---|----------------------|------|--------------|
| ✓ | Montant du projet HT | | 473.754,00 € |
| ✓ | Etat | 40 % | 189.501,60 € |
| ✓ | Commune | 60 % | 284.252,40 € |

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

Point n° 18/III/25 : CONSEIL DE FABRIQUE DE DIEUZE. DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil municipal,
Entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
Considérant que dans le cadre de l'aménagement d'une chapelle au sous-sol de l'église, des travaux de rénovations (peinture – isolation...) sont nécessaires, notamment la pose d'un nouveau revêtement de sol pour un montant de 1148,76 € TTC,
Considérant que l'orgue de l'église Sainte Marie-Madeleine doit être restauré pour un coût d'intervention de 40.702,80 € TTC,
Considérant que pour réaliser ces travaux, le Conseil de Fabrique sollicite la commune pour une aide financière,

après délibération

- autorise le maire à verser une subvention exceptionnelle de 12.350 € (350 € travaux chapelle – 12.000 € travaux orgue) au Conseil de Fabrique
- décide de faire une avance de trésorerie de 12.000 € au Conseil de Fabrique pour les travaux de rénovation de l'orgue
- autorise le maire à signer la convention à intervenir et tout document se rapportant à ce dossier.
- autorise le maire à prévoir son inscription au budget primitif 2018.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

Point n° 18/III/26 : ASSOCIATION « LES AMIS DE GANDIOL ». SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal,
Entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
Considérant le souhait de la commune de donner l'ancien mobilier de l'école élémentaire G. Charpentier à l'association « Les Amis de Gandiol » qui en dotera les écoles du Sénégal,

Considérant le coût du transport de ce mobilier relativement imposant,

après délibération

- décide d'aider cette association en participant au transport de ce mobilier vers le Sénégal.
- autorise le maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Les Amis de Gandiol ».
- autorise le maire à prévoir son inscription au budget primitif 2018.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

Point n° 18/III/27 : CYCLOS-RANDONNEURS DIEUZOIS. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal,
Entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
considérant que les Cyclos-Randonneurs Dieuzois organisent leur traditionnelle randonnée « Moselle Verte Ligne Bleue » le 1^{er} mai 2018 pour la 35^e année où sont attendus 500 participants,

considérant la création à cette occasion d'un tour de cou à l'effigie de cette association et de la commune de Dieuze,

après délibération

- décide d'aider cette association en participant financièrement à la création de ce tour de cou.
- autorise le maire à verser une subvention exceptionnelle de 560 € à l'association des Cyclos-Randonneurs Dieuzois.
- autorise le maire à prévoir son inscription au budget primitif 2018.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

Point n° 18/III/28 : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU VESTIAIRE AU TERRAIN DE FOOTBALL. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Le Conseil municipal,
Entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
considérant que la commune a pour projet la construction d'un nouveau vestiaire au stade Jean Mermoz,
VU le dispositif de l'Etat - D.E.T.R. – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Considérant que ce projet « construction d'un nouveau vestiaire au terrain de football » peut prétendre aux aides de l'Etat (dispositif D.E.T.R.) pour l'année 2018,

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat – dispositif D.E.T.R. pour l'opération suivante :

Projet : construction d'un nouveau vestiaire au terrain de football

| | | | |
|---|----------------------|------|-----------|
| ✓ | Montant du projet HT | | 165.000 € |
| ✓ | Etat | 40 % | 66.000 € |
| ✓ | Commune | 60 % | 99.000 € |

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité - 6 procurations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23 h 03.

Le maire,

Bernard FRANCOIS

Sylviane HERBIN

Paul BENOIST

Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS

Claudine BAU

Isabelle MOUCHOT

Christophe ESSELIN

Jean-Marie WAGNER Michel RECHENMANN Pierrette RAYMOND Patrick MEUNIER

Véronique DURESSE Bernard MOTTIN Jérôme LANG Dominique SASSO

Catherine CHICHA